



**Commune de  
PORTO-VECCHIO**



# **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**



**Edition Janvier 2011**

# Préambule



Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent conformément aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 et du code de l'environnement (articles R125-9 à R125-14) ainsi que du décret N° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Commune de Sauvegarde.

**Le DICRIM, document destiné au grand public, décrit les risques auxquels la commune est exposée et liste clairement les consignes de sécurité générales et spécifiques à chaque risque à respecter.**

La commune de Porto-Vecchio est concernée par divers risques majeurs, comme le montrent les événements passés :

- **1983** : feu de la Chiappa : destruction totale du camping, évacuation de plus de 1000 campeurs
- **1990** : feu de Palombaggia : 2 maisons détruites, sapeurs-pompiers blessés
- **1993** : inondation de l'Oso : dégâts matériels, victimes sur d'autres communes
- **1994** : feu de l'Ospedale : 3 maisons détruites
- **1996** : inondation du ruisseau de Bala : dégâts des eaux sur la route, mise en sécurité de personnes
- **1997** : inondation du ruisseau de Bala, dégâts des eaux sur la route, évacuations
- **2003** : feu de Suartone (communes de Bonifacio et Porto-Vecchio) : 1 mort, 4 blessés, évacuations en urgence de 10 personnes bloquées sur la route, 3 véhicules brûlés, 1 habitation légère de loisir menacée, 1 maison brûlée
- **2003** : mini tornade : 1 maison détruite à Ferruccio, relogement des sinistrés
- **décembre 2007** : inondation de l'Oso : intervention des équipes spécialisées sapeurs-pompiers pour déboucher une buse, coupure de l'alimentation en eau potable pour une grande partie de la commune
- **novembre 2009** : tempête : pas de victimes mais des personnes dépendantes isolées pendant 2 jours, coupure d'électricité pendant 48 heures, réseau routier impraticable, plusieurs habitations légères de loisir détruites, une maison détruite, relogement de sinistrés

**LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO N'EST PAS EPARGNEE PAR LES RISQUES MAJEURS, DONT LES CONSEQUENCES PEUVENT ÊTRE GRAVES, TANT POUR LES PERSONNES QUE POUR LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT, AVEC DES CONSEQUENCES ECONOMIQUES NON NEGLIGEABLES.**

C'est pourquoi une prise de conscience générale est nécessaire afin de limiter les conséquences de tels événements. Le DICRIM est diffusé au grand public dans ce but.

# Sommaire



<b>GENERALITES SUR LES RISQUES MAJEURS</b>	4
<b>LES ACTIONS DE BASE</b>	5
<b>LES NUMEROS D'URGENCE</b>	6
<b>LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE</b>	7
<b>LE RISQUE INONDATIONS</b>	8
<i>Consignes particulières</i>	9
<b>LE RISQUE FEUX DE FORET</b>	10
<i>Consignes particulières</i>	11
<b>LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES</b>	12
<i>Consignes particulières</i>	13
<b>LES MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	14
<i>Consignes particulières</i>	15
<b>LES RISQUES LITTORAUX</b>	16
<i>Consignes particulières</i>	17
<b>LA RUPTURE D'UN BARRAGE</b>	18
<i>Consignes particulières</i>	19
<b>LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>	20
<i>Consignes particulières</i>	21
<b>AUTRES RISQUES TECHNOLOGIQUES</b>	22
<i>Consignes particulières</i>	23
<b>NUMEROS DE TELEPHONES UTILES</b>	24

# Généralités



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et surtout par sa gravité importante.

- il concerne un nombre élevé de personnes,
- il occasionne des dommages considérables,
- il dépasse souvent les capacités de réaction de la société,
- son origine est naturelle ou technologique.

## Quels sont les risques majeurs principaux identifiés sur la commune de Porto-Vecchio ?

- Risques naturels :
  - les inondations,
  - les feux de forêt,
  - les phénomènes météorologiques,
  - les mouvements de terrain,
  - les risques littoraux.
- Risques technologiques :
  - la rupture de barrage,
  - le transport des matières dangereuses.

## Quels sont les actions menées par les communes pour gérer ces risques?

- améliorer la connaissance des risques au travers des études menées par l'état dans le cadre de l'élaboration des plans de prévention des risques (**PPR**),
- agir pour réduire la vulnérabilité (débroussaillage, réalisation d'aménagement de sécurité, acquisition d'équipements, ...),
- prendre en compte les risques majeurs dans l'aménagement du territoire et la politique d'urbanisation (**PLU**),
- fournir une information préventive à la population par le biais du **DICRIM** ou des différents médias disponibles (site internet, presse, affichage, ...),
- se préparer et s'organiser pour faire face aux événements en prévoyant les structures et les moyens de gestion de crise par la mise en place d'un plan communal de sauvegarde (**PCS**) activé par le Maire et d'un dispositif **ORSEC** déclenché par le préfet,
- exploiter les retours d'expériences pour améliorer et faire évoluer les dispositifs.

# Les actions de base



## SE RENSEIGNER AVANT

- des risques encourus et des zones à risques,
- des consignes de sauvegarde et des plans d'intervention,
- des conditions météorologiques (régulièrement),
- des plans d'évacuation et consignes de sécurité présentes dans les bâtiments.

## SE PREPARER AVANT

- prévoyez les équipements minimums :
  - poste radio portable avec piles de rechange,
  - téléphones portables,
  - lampes de poche avec piles de rechange,
  - vêtements chauds et imperméables,
  - couvertures ou couvertures de survie,
  - eau potable en quantité suffisante,
  - trousse de secours et médicaments importants,
  - papiers personnels,
- participez aux exercices ou simulations et tenez compte des enseignements tirés,
- discutez en famille (ou en groupe dans les collectivités, établissements scolaires ou entreprises) des mesures à prendre si une catastrophe survient (alerte, protection, point de ralliement,...).

## S'INFORMER ET ALERTER PENDANT

- informez-vous par la radio ou en contactant la mairie et respecter les consignes émises par les autorités ou les services de secours,
- informez les autorités de tout danger observé.

## S'ENTRAIDER AVANT, PENDANT et APRES

- mettez-vous à disposition des secours,
- apportez autant que possible aide et assistance aux personnes âgées, à vos voisins et aux personnes en difficultés.

## GERER L'APRES

- évaluez les dégâts, repérez les points dangereux et éloignez-vous en,
- en cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.

# Les numéros d'urgence



**18**

**Pompiers**

**17**

**Gendarmerie Nationale**

**15**

**SAMU**

**112**

**Appel d'urgence Européen**

## **NUMEROS DES SERVICES MUNICIPAUX**

**MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 04.95.70.95.30**

Lundi au vendredi 8h15-12h00 / 14h15-18h00

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 04.95.70.40.18**

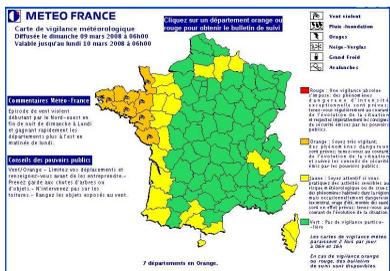
Lundi au vendredi 8h00-12h00 / 14h00-18h00

**POLICE MUNICIPALE 04.95.74.22.52**

**SERVICE DE L'URBANISME 04.95.70.95.34**

**CAPITAINERIE DU PORT DE PLASANCE 04.95.70.17.93**

# La Vigilance Météo



## Présentation

La vigilance météo mise en place par météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène météorologique dangereux. Diffusée tous les jours à 6h00 et à 16h00, la carte de vigilance informe les autorités, les médias et le public des dangers pouvant toucher chaque département dans les 24 h.

## Signification des couleurs sur la carte de vigilance



**Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.



**Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.



**Soyez attentif**, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.



**Pas de vigilance particulière.**

## Les dangers signalés sur la carte de vigilance



**Vent violent**



**Neige - verglas**



**Pluies – Inondations**



**Canicule**



**Orages**



**Grand Froid**

## La carte de vigilance météorologique sur internet :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Ce site comprend également des pages très intéressantes décrivant les conséquences possibles et formulant des conseils de comportement correspondant à chaque danger et au niveau de vigilance signalé. **A consulter absolument !**

# Les inondations



## Préambule

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. On distingue :

- l'inondation de plaine,
- l'inondation torrentielle,
- l'inondation par ruissellement urbain.

## Le risque inondation sur la commune de Porto-Vecchio

Il concerne principalement les cours d'eau suivants : le Stabiacciu, l'Osu, la Matonara, le Lagunieddu, la rivière de Bala, le ruisseau d'Organe et les ruisseaux affluents qui prennent leur source dans les reliefs avoisinants. Sont également à surveiller les vallées attenantes à ces cours d'eau et certains quartiers de la ville exposés au ruissellement pluvial urbain dû à l'imperméabilisation des sols.



Carte représentant en bleu clair les zones inondables (extrait du PLU).

# Consignes particulières au risque d'inondations



## MESURES PREVENTIVES

- renseignez-vous en mairie sur le risque (consultez le PLU),
- choisissez les équipements et matériaux de votre maison en fonction du risque,
- positionnez hors d'eau le tableau électrique, les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation,
- prévoyez des dispositifs temporaires pour occulter les ouvertures sensibles,
- installez des clapets anti-retour et amarrez les cuves,
- prévoyez un ouvrant de toiture ou des aménagements facilitant l'évacuation.

## AVANT (dès qu'un préavis est donné)

- placez hors d'eau les meubles et objets précieux, denrées alimentaires et produits dangereux,
- préparez et gardez à disposition des moyens de recueillir et transmettre de l'information (poste radio à piles, téléphone portable, ...),
- prévoyez les équipements minimums de survie (Vêtements chauds et imperméables, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments, ...),
- obtenez les entrées d'eau potentielles,
- repérez le point haut le plus sécurisé pour servir de refuge (étage, balcon, toiture, colline avoisinante,...),
- gardez les véhicules en dehors des zones de stationnement à risques.

## PENDANT (dès que l'alerte est donnée)

- informez-vous par la radio ou en contactant la mairie de la montée des eaux et des consignes émises par les autorités ou les services de secours,
- dès l'alerte donnée coupez l'électricité et le gaz,
- réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré : étage, colline proche, ...
- n'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés,
- ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied, en vélo, à moto ou en auto),
- signalez votre présence et attendez les secours.

## APRES (lorsque l'alerte est levée)

- aérez les locaux puis désinfectez à la javel,
- ne rétablissez le courant que lorsque l'installation est sèche,
- chauffez dès que possible,
- en cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.

# Les Feux de forêt



## Préambule

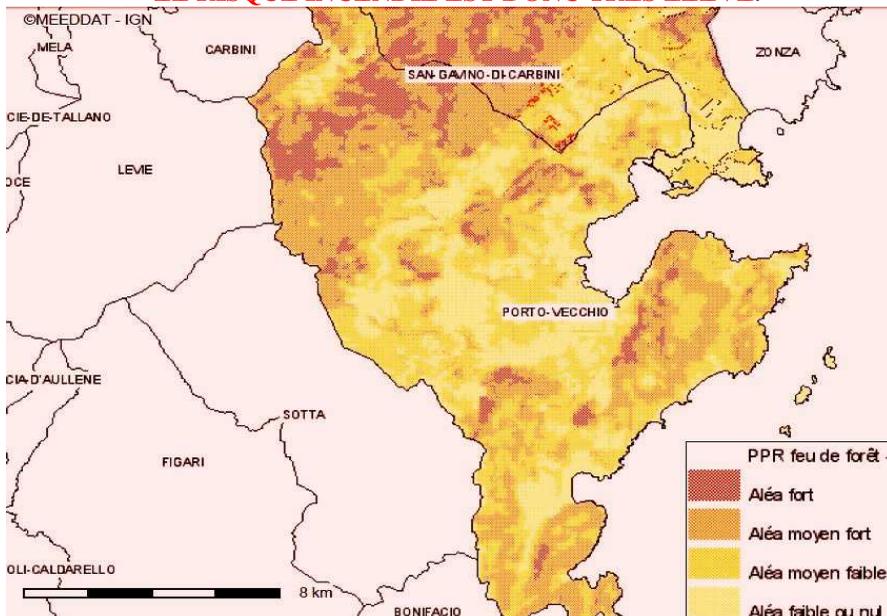
Le risque de feu de forêt est très présent en Corse notamment en été. Il est souvent aggravé par la conjugaison de facteurs :

- naturels (vent, sécheresse, type de végétation),
- topographiques (reliefs prononcés),
- d'origine humaine (urbanisation, habitations proches de zones à risques, débroussaillage non réalisé, dépôt d'ordures sauvages, ...)

## Le risque incendie sur la commune de Porto-Vecchio

Le territoire de la commune est composé d'une vaste zone de montagne, essentiellement boisée qui recouvre près du tiers de la surface communale et d'une plaine partagée en zones sauvages (maquis), agricoles et urbanisées. Les températures estivales sont souvent très élevées et la région est assez ventée avec une dominante de vent d'ouest variant en fonction du relief.

**LE RISQUE INCENDIE EST DONC TRES ELEVE.**



Carte représentant les zones de risque incendie (extrait du PPRIF)

# Consignes particulières au risque de feux de forêt



## AVANT

- réalisez le débroussaillage prescrit par le code forestier,
- ne stockez pas de matières inflammables contre les bâtiments ou à proximité,
- vérifiez l'état de la toiture, des fermetures, des portes et des volets,
- prévoyez si possible des moyens de lutte (points d'eau, pompes, tuyaux),
- repérez les chemins d'évacuation et les abris,
- préparez et gardez à disposition des moyens de recueillir et transmettre de l'information (poste radio à piles, téléphone portable, ...).

## PENDANT

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les sapeurs-pompiers immédiatement (18 ou 112) avec calme et précision.**

Dans la nature :

- éloignez-vous dos au feu et essayez de rejoindre un refuge bien protégé,
- si vous êtes surpris par le front de feu respirez à travers un linge humide,
- si vous êtes à pied, recherchez un écran (mur, rocher, ...),
- si vous êtes en voiture, ne la quittez pas (sauf si la situation l'exige).

Dans une maison (*une maison bien protégée est le meilleur abri*) :

- n'évacuez que sur ordre des autorités, ouvrez le portail du terrain,
- fermez les bouteilles de gaz et éloignez-les,
- garez les véhicules contre une façade à l'opposé de la venue du feu,
- enlevez les éléments combustibles (linges, mobilier PVC,...),
- fermez puis arrosez portes, fenêtres et volets,
- occulrez les aérations avec des linges humides,
- informez-vous par la radio ou en contactant la mairie de l'évolution de l'incendie et des consignes émises par les autorités ou les services de secours,
- signalez votre présence et attendez les secours.

## APRES

- sortez en étant protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau),
- éteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles,
- inspectez votre habitation (braises sous tuiles) et surveillez les reprises,
- informez les services de secours d'éventuelles difficultés significatives,
- en cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.

# Phénomènes météorologiques



## Préambule

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent engendrer des dommages importants sur les personnes et les biens mais également perturber fortement la circulation automobile et l'activité économique des régions touchées.

## Le risque sur la commune de Porto-Vecchio

Outre les pluies évoquées dans les pages consacrées au risque inondation, la région est principalement exposée à des phénomènes de vents violents et de canicule qui requièrent une vigilance toute particulière.

Plus rare en plaine mais assez fréquent en hiver en montagne, les risques liés au froid, à la neige et au verglas ne doivent pas être négligés.

# Consignes particulières

## VENT VIOLENT

### MESURES DE PRECAUTION (dès que l'alerte est émise)

- rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, étendoirs,...),
- annulez les sorties en mer, en montagne ou en forêt,
- prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable,
- informez-vous des messages météo par les médias (télévision, radio, internet)
- pour les responsables de chantier : veillez à mettre les grues en girouette.

### PENDANT

- évitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et fenêtres,
- mettez-vous à l'écoute de la radio locale et suivez les consignes données,
- soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers,
- n'intervenez pas sur les toitures
- ne touchez en aucun cas des fils électriques tombé au sol.

# Consignes particulières aux risques météorologiques



## CANICULE

### **MESURES DE PRECAUTION (dès que l'alerte est émise)**

- limitez les exercices physiques (risques de déshydratation ou coup de chaleur),
- privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous souvent et buvez de l'eau même sans soif (Ne buvez pas d'alcool ou de boisson trop sucrée).

### **PENDANT**

- évitez de sortir aux heures les plus chaudes (10h00 – 18h00),
- chez vous faites des courants d'air aux heures les moins chaudes,
- prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés,
- en cas de sensation de crampes, de faiblesse ou de fièvre contacter le 15 SAMU.

## NEIGE, VERGLAS, GRAND FROID

### **MESURES DE PRECAUTION (dès que l'alerte est émise)**

- protégez vos canalisations d'eau contre le gel,
- mettez-vous à l'écoute de la radio locale,
- soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer,
- privilégiez les transports en commun,
- renseignez-vous sur les conditions de circulation,
- munissez-vous d'équipements spéciaux.

### **PENDANT**

- pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige),
- portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes,
- ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte (l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle),
- évitez de sortir les nourrissons de moins de 3 ans en cas d'alerte météo orange,
- si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) contacter le 115
- en cas de neige ou verglas, évitez les déplacements : restez chez vous,
- en cas de déplacement signalez votre départ et votre destination à vos proches,
- respectez les déviations et les consignes de circulation,
- facilitez le passage des engins de dégagement des routes,
- dégarez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement,
- ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager,
- ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.

# Mouvements de terrain



## Préambule

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains et engendrent des fissures sur les bâtiments. Les mouvements rapides peuvent toucher gravement les personnes et les infrastructures.

## Les différents types de mouvements de terrain

- **L'affaissement** : tassement du sol en surface qui apparaît lorsque, entre une cavité souterraine et la surface, il y a une épaisseur suffisante pour qu'il se produise une déformation lente qui entraîne un affaissement en surface.
- **L'effondrement** : écroulement brutal et profond qui survient à l'aplomb de cavités souterraines.
- **L'éboulement** : détachement d'une masse rocheuse d'importance variable.
- **Le ravinement** : érosion d'un versant provoquant des entrailles sur celui-ci.
- **La coulée de boue** : déplacement, souvent provoqué par un glissement, d'une masse de terre visqueuse sans forme propre.
- **Le glissement de terrain** : masse de terre qui descend une pente en conservant sa consistance, donc sa forme globale.

## Le risque mouvements de terrain sur la commune de Porto-Vecchio

La région présente un relief et une géologie qui l'expose au risque de mouvement de terrain surtout lors de phénomènes pluvieux importants.

La vigilance s'impose notamment par rapport aux risques d'éboulement dans les secteurs et sur les routes de montagne.

# Consignes particulières au risque de mouvements de terrain



## AVANT

- informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- vérifiez l'état de vos murs et de vos talus ou remblais,
- vérifiez les aménagements destinés à l'écoulement et éventuellement la collecte des eaux pluviales sur votre terrain.

## PENDANT

### **En cas d'éboulement :**

- fuyez latéralement,
- ne revenez pas sur vos pas,
- gagnez un terrain en hauteur hors de la zone à risque,
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé,
- si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

### **En cas d'effondrement du sol :**

- dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas,
- ne prenez pas l'ascenseur,
- éloignez-vous de la zone dangereuse,
- rejoignez un endroit sûr.

## APRES

- informez les autorités,
- coupez l'eau, le gaz et l'électricité si possible et si les dispositifs de coupures sont hors de la zone à risque,
- ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités,
- après accord des autorités, évaluez les dégâts et les dangers,
- en cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.

# Risques Littoraux



## Préambule

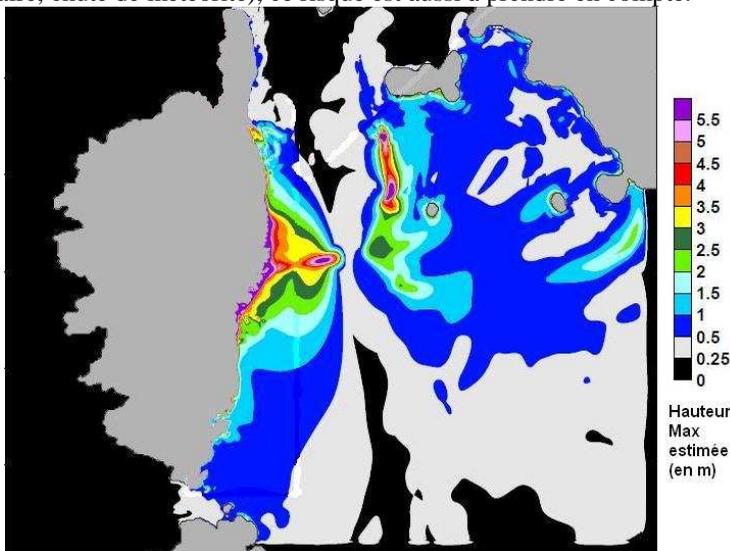
Interface entre la terre et la mer, le littoral est fortement exposé à des phénomènes dangereux. Les principaux risques littoraux sont :

- les tsunamis,
- les tempêtes marines,
- le phénomène d'érosion,
- la submersion marine.

## Le risque sur la commune de Porto-Vecchio

Les zones littorales de la commune (40 km de côtes), peuvent être affectées par des tempêtes de Nord-Est à Sud-Est venant de Méditerranée. Ces tempêtes se manifestent par des vents forts pouvant générer des vagues importantes voire déferlantes ainsi que des phénomènes d'érosion et de submersion.

L'origine des tsunamis étant diverse (séismes, glissements gravitaires sous-marins, effondrements de falaises, éruption volcanique sous-marine, explosion nucléaire, chute de météorite), ce risque est aussi à prendre en compte.



Simulation de scénario de tsunami lié à des glissements gravitaires sous-marins au large de la plaine orientale.

(Source : rapport intermédiaire public BRGM RP-55760-FR décembre 2007)

# Consignes particulières aux risques littoraux



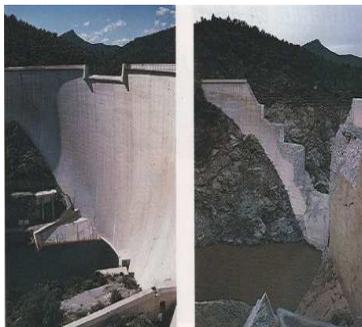
## TEMPETES MARINES

- ne vous baignez pas et évitez de circuler en bord de mer,
- limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle,
- ne prenez pas la mer (plaisanciers),
- protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau,
- restez vigilants (ne pas s'approcher du bord de l'eau et se méfier des rouleaux),
- surveillez attentivement les enfants et évitez les jeux à proximité de l'eau,
- si vous habitez en bord de mer :
  - protégez vos biens face à la montée des eaux,
  - obturez les fenêtres des habitations placées face à la mer,
  - bouchez les canalisations situées à l'intérieur de votre maison et exposée à la houle,
  - si nécessaire coupez l'électricité et le gaz,
  - n'hésitez pas à évacuer votre habitation et à vous mettre à l'abri sur les hauteurs ou à l'intérieur des terres si la houle devient trop forte.

## TSUNAMI – RAZ DE MAREE

- Après un séisme de forte intensité, n'attendez pas l'alerte et réfugiez-vous immédiatement sur un endroit en hauteur. Le plus important est de vous éloigner le plus rapidement possible et le plus haut possible et pas le plus loin.
- Evacuez de toute urgence si vous vous trouvez en bordure de mer ou de cours d'eau (la vague s'engouffrant de préférence dans ce type de relief).
- Lors d'une alerte TSUNAMI, suivez les consignes des autorités et déplacez-vous immédiatement dans les refuges en hauteur.
- Gardez votre sang-froid mais ne sous-estimez pas le risque tsunami même si les secousses sismiques n'ont pas été ressenties fortement par le corps humain.
- Ne relâchez pas votre vigilance après la première vague. Une vague déferlante est souvent suivie par de nombreuses autres.
- Ne vous approchez pas de la côte tant que les autorités locales n'ont pas déclaré la fin de l'alerte.
- Prenez en compte le fait que la vague sera d'autant plus puissante que les fonds marins sont importants et que sa hauteur sera amplifiée jusqu'à 10 fois dans certains endroits en fonction de la physionomie du terrain.
- En période d'alerte, les activités de plage, la pêche et les sorties en mers sont interdites.
- Attention, les zones d'habitations ne seront pas épargnées. Repérez les endroits en hauteur où vous pourrez vous réfugier rapidement en cas d'alerte.

# Rupture de barrage



## Préambule

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Les causes de rupture peuvent être diverses :

- technique (défaut de conception, de construction, de fonctionnement des vannes, vieillissement des installations),
- naturelle (séisme, crue exceptionnelle, glissement de terrain,...),
- humaines (erreurs d'exploitation, de surveillance, d'entretien ou malveillance).

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi la rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais (par érosion régressive suite à une submersion de l'ouvrage ou une fuite à travers celui-ci),
- brutale dans le cas des barrages en béton (par renversement ou glissement).

## Le risque rupture de barrage sur la commune de Porto-Vecchio

Un peu au-dessus du village de l'Ospedale se trouve un barrage haut de 25 mètres construit suivant la technique des levées de terre à la fin des années 70. Ce dernier retient un volume d'eau de 3.000.000 m<sup>3</sup> et forme un petit lac.

Le lac de l'Ospedale a pour émissaire le ruisseau de la Palavesani, qui est un affluent de l'[Oso](#).

Ce sont donc aux abords immédiats du barrage et sur ces deux cours d'eau, ainsi que dans les vallées qu'ils traversent, que les risques, en cas de rupture de barrage, sont importants.

Le ruisseau de Palavesani parcourt la commune sur quelques centaines de mètres après le barrage puis entre dans la commune de San Gavinu di Carbini où elle va rejoindre l'Osu. Ce secteur n'est pas habité mais fréquenté par des randonneurs.

L'Osu va toucher la commune de Porto-Vecchio au niveau de la Punta di Prunelli (à proximité des pépinières de San Ciprianu) et constituer la limite avec la commune de Lecci jusqu'à son embouchure dans le Golfu di Sogno.

# Consignes particulières au risque de rupture de barrage



## AVANT

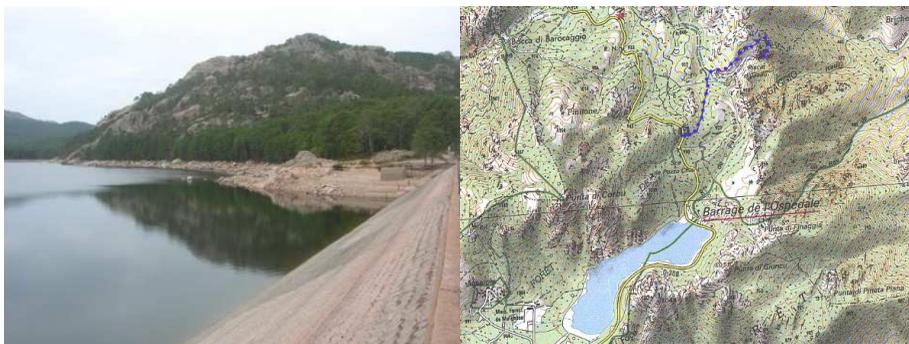
- informez-vous sur l'existence ou non d'un risque,
- se renseignez sur les consignes à suivre en cas de rupture de barrage,
- identifiez les points hauts sur lesquels se réfugier si besoin (collines, étages d'immeubles résistants), ainsi que les moyens et itinéraires d'évacuation.

## PENDANT (dès que l'alerte a été donnée)

- évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide,
- ne prenez pas l'ascenseur,
- ne revenez pas sur vos pas,
- coupez le gaz et l'électricité si vous vous êtes réfugiés dans une habitation,
- ne tentez pas de rejoindre des proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école (les enseignants s'occupent d'eux et s'assurent de leur protection),
- ne téléphonez pas (sauf urgence) afin de libérer les lignes pour les secours,
- ne quittez votre refuge qu'à la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation des secours ou des autorités.

## APRES

- aérez et désinfectez les pièces des habitations inondées,
- ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche,
- chauffez dès que possible et sans prendre de risques.



**Barrage de l'Ospédale**

# Transport de matières dangereuses (TMD)



## Préambule

Un accident impliquant un moyen de transport de matières inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives, peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés au TMD sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air (nuage toxique). La possibilité de réactions chimiques et/ou physiques accroissent ce risque.

## Le risque TMD sur la commune de Porto-Vecchio

Toute zone urbanisée est potentiellement exposée au risque TMD en raison des approvisionnements réguliers en hydrocarbures, fioul domestique, gaz butane ou propane, et autres produits chimiques livrés pour être proposés à la vente.

A Porto-Vecchio, le trafic TMD se fait essentiellement par voie routière. Une partie de ce trafic transite par la voie maritime et donc le port de commerce.

	<b>Classe 1</b> Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.		<b>Classe 5</b> Matières comburantes : Peroxydes organiques.
	<b>Classe 2</b> Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.		<b>Classe 6.1</b> Matières toxiques.
	<b>Classe 3</b> Liquides inflammables et combustibles.		<b>Classe 6.2</b> Matières infectieuses.
	<b>Classe 4.1</b> Matières solides inflammables.		<b>Classe 7A</b> Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
	<b>Classe 4.2</b> Matières sujettes à inflammation spontanée.		<b>Classe 8</b> Matières corrosives.
	<b>Classe 4.3</b> Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.		<b>Classe 9</b> Produits, substances ou organismes dont le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

D'AUTRE PART, TOUT VÉHICULE DOIT PORTER À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE UNE PLAQUE RECTANGULAIRE DE 30 CM DE HAUTEUR SUR 40 CM DE LARGEUR, DE COULEUR ORANGE RÉFLÉCHISSANTE.

Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiments, cette plaque demeure vierge.

Pour les citernes, cette plaque est codifiée de la façon suivante.

**336**  
**1224**

# Consignes particulières aux risques liés au TMD



## CONSIGNES SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- **Avant toutes choses assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres.**
- Protégez les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée.
- Donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (Pompiers).
- Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser :
  - le lieu exact de l'accident,
  - le moyen de transport impliqué
  - la présence ou non de victime,
  - la présence ou non de panneaux orange sur le véhicule ou sa remorque et, si possible, sans s'exposer, les numéros qui y figurent,
  - la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...)

## CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

- Quittez la zone de l'accident,
- rejoignez le bâtiment le plus proche,
- fermez les portes et les fenêtres,
- obturez les entrées d'air,
- arrêtez les ventilations,
- ne fumez pas et ne créez aucune flamme ou étincelle,
- éloignez-vous des portes et fenêtres,
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer,
- si vous êtes loin de tout bâtiment, éloignez-vous immédiatement de la source de danger,
- en cas de picotement ou d'odeur forte, respirez à travers un linge mouillé,
- ne téléphonez pas (sauf en cas d'urgence) afin de libérez les lignes pour les secours,
- écoutez la radio locale et respectez les consignes de sécurité données par les autorités,
- attendez la fin de l'alerte pour sortir,
- une fois le danger écarté, aérez les locaux.

# Autres risques technologiques



## Les autres risques technologiques

Aucun établissement industriel « SEVESO » n'est répertorié sur la commune. Néanmoins, il existe des établissements soumis à autorisation ou à déclaration comme les stations services, des entreprises du secteur automobile ou de la plaisance et des établissements commercialisant et donc stockant en quantités significatives des produits dangereux.

Un évènement accidentel ou criminel touchant ces établissements peut entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque porte sur :

- l'incendie de produits inflammables,
- l'explosion de gaz ou de poussières due à la formation de mélanges réactifs qui peuvent avoir des effets mécaniques (souffle) ou thermiques,
- la dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau, le sol ou de produits toxiques par inhalation, ingestion ou contact avec la peau.

## Le risque nucléaire

Compte tenu de l'éloignement des sites exerçant une activité dans le secteur du nucléaire civil, la commune de Porto-Vecchio n'est pas directement exposée à ce type de risque.

En revanche, et l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986 l'a malheureusement démontré, une catastrophe, même si elle se produit sur un site lointain, peut créer une situation de danger grave à des milliers de kilomètres, le nuage radioactif résultant pouvant traverser rapidement les frontières en fonction des conditions météorologiques.

C'est pourquoi, les principales consignes de sécurité liées à ce risque sont rappelées ci-contre.

# Consignes particulières aux autres risques technologiques



## AUTRES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### AVANT

- informez-vous en mairie sur l'existence ou non d'un risque,
- évaluez votre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à une installation, nature des risques).

### PENDANT

- si vous êtes témoins d'un accident, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (sapeurs-pompiers),
- dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :
  - le lieu exact,
  - la présence ou non de victimes,
  - la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...),
- écoutez la radio et suivez les consignes données par les autorités,
- restez chez vous et calfeutrez portes et fenêtres,
- arrêtez la ventilation et réduisez le chauffage,
- conservez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.
- **EN CAS DE RISQUE D'EXPLOSION :**
  - évacuez les environs de l'établissement,
  - regroupez-vous hors de la zone de danger,
  - sortez des bâtiments sur ordre des autorités.

## EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE

- Restez chez vous ou enfermez-vous dans le local le plus proche.
- Ecoutez la radio et respectez les consignes données.
- Après l'alerte, continuez de vous tenir informé et agissez conformément aux consignes des autorités notamment pour ce qui concerne les restrictions en matière d'alimentation ou les recommandations relatives à l'administration d'iode.

# Contacts utiles



## AUTRES NUMEROS UTILES

METEO FRANCE	<b>0.899.71.02.20</b>
CLINIQUE DE PORTO-VECCHIO	<b>04.95.73.80.00</b>
EDF (Réseau électrique)	<b>04.95.21.53.11</b>
CMESE (Services des eaux)	<b>04.95.70.93.33</b>
FRANCE TELECOM (Réseau téléphonique)	<b>04.95.50.05.83</b>
PREFECTURE DE CORSE (Accueil)	<b>04.95.11.12.13</b>
DDTM (Porto-Vecchio)	<b>04.95.70.92.20</b>
ROUTES DEPARTEMENTALES	<b>04.95.24.73.98</b>
ROUTES NATIONALES	<b>04.95.52.02.02</b>
OFFICE NATIONAL DES FORETS (Porto-Vecchio)	<b>06.18.01.82.49</b>
OFFICE NATIONAL DES FORETS (Ajaccio)	<b>04.95.23.78.27</b>
CROSSMED CORSE (secours en mer)	<b>Tel. 16.16 ou VHF 16</b>
CENTRE ANTI POISON	<b>04.91.75.25.25</b>

## SUR INTERNET

SITE DE LA MAIRIE DE PORTO-VECCHIO	<b><a href="http://www.porto-vecchio.fr">www.porto-vecchio.fr</a></b>
SITE MINISTERIEL SUR LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS	<b><a href="http://www.prim.net.fr">www.prim.net.fr</a></b>
SITE DE METEO FRANCE	<b><a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a></b>

**DICRIM PORTO-VECCHIO**  
**Edition Janvier 2011**